

VILLE DE BOUILLON

Séance du Conseil Communal, le 20.06.2024 à 20h00
Salle du « Conseil Communal » de l'Hôtel de Ville

CONVOCATION SEANCE PUBLIQUE

Présents : MM & Mmes **Noizet W., Président,**
 Adam P., Bourgmestre,
 Houthoofdt A., Maqua J., Istace Fr., Pochet A., Echevins,
 Dabe F., Rochet J., Maziers P., Nemery MJ., De Wachter S.,
 Arnould P., Conseillers communaux.

Pirlot S., Directeur général ff.,
Albert A., Président du CPAS,
Halleux B., Directeur général CPAS,
Jacquemin O., Directeur financier f.f.

Absents et excusés : **Adam. D, Denis G., Dachy F., Brouillon P., Tulpin A.,** Conseillers communaux.

Il est 20h00.

Le Président ouvre la séance.

Administration

1. Approuve le procès-verbal de la séance précédente

Le PV est approuvé à l'unanimité (12 oui), moyennant une rectification dans l'intervention de Mme Nemery : il s'agissait de la rue de Foru et pas de la rue du Fourchu.

CPAS

2. CPAS : Modification budgétaire n° 1 exercice 2024 CPAS : service ordinaire

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

Comptabilité

3. Compte communal - exercice 2023

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui), tant pour l'ordinaire que pour l'extraordinaire.

4. Modifications budgétaires n°1 – Exercice 2024

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui) pour l'ordinaire et par 10 oui et 2 abstentions (Mmes Nemery et De Wachter) pour l'extraordinaire.

5. Crise énergétique : reporting SWDE

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

6. F. Administration - U.V. 172.3 : Rapport de rémunération 2024 reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature alloués par l'Administration communale aux mandataires et aux personnes non élues au cours de l'exercice 2023 – Approbation - PROJET.

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

Fabrique d'Eglise

- 8/ Etablissement cultuel de la Fabrique d'Eglise de Corbion –Compte de l'exercice 2023 – Approbation d'office suite à l'expiration de tutelle.

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

- 9/ Etablissement cultuel de la Fabrique d'Eglise de Sensenruth-Curfoz – Compte de l'exercice 2023 – Approbation d'office suite à l'expiration de tutelle.

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

- 10/ Etablissement cultuel « Fabrique d'Eglise Saints Pierre et Paul (Bouillon) » – Compte de l'exercice «2023 » – Réformation - PROJET.

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

Urbanisme

- 11/ Règlements complémentaires de roulage relatif à l'interdiction de stationner pour les véhicules de camping de 22h00 à 06h00 à différents endroits de l'entité repris ci-dessous (cf annexes) - à soumettre pour approbation au Conseil communal.

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

- 12/ Dossier de Révision du plan de de secteur de Menuchenet en vue de créer une Zone d'Activités Economiques Mixtes - demande d'avis au Conseil communal.

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

Conventions

- 13/ Objet : U.V. 646.01.13 – F. Intercommunales/convention : Convention entre la Ville de Bouillon et la Société « *Les Chasseurs du Moulin à Vent* » : reconduction.

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

- 14/ PIC-PIMACI 2022-2024 - Aménagement d'un trottoir Boulevard Vauban à Bouillon – Convention de mise à disposition du domaine routier régional.

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

Intercommunales & Associations

- 15/ U.V. 901.010 – F. INTERCOM. : A.G. VIVALIA - Approbation points O.J. de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2024.

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

Travaux

- 16/ PIC-PIMACI 2022-2024 - Création d'un trottoir rue du Palis à Rochehaut – Approbation des conditions et du mode de passation.

Ce point est approuvé par 10 oui et 2 abstentions (Mmes Nemery et De Wachter). Justification

de l'abstention : « *Ce dossier n'était pas complet. Il manquait les avis de légalités qui ont été soumis au directeur financier trop tard par rapport à la date fixée pour ce conseil. En effet, le directeur financier avait parfois jusqu'au 17 juin pour remettre ses avis de légalité, il était donc impossible que ces avis de légalité nous parviennent à temps, soit une semaine au préalable. Et effectivement, ils nous ont été envoyés quelques heures avant le conseil communal. Au vu des remarques de prudence émises par le directeur financier concernant la modification budgétaire n°1, nous jugeons qu'il était plus que nécessaire d'avoir en notre possession ces avis de légalité pour statuer sur le bien fondés de ces travaux, bénéficier d'un temps d'analyse suffisant et si besoin avoir l'occasion poser nos questions aux directeurs général et/ou financiers. Dans de telles conditions, nous n'avons pas eu la possibilité d'analyser ces points « en bon père de famille ». Nous déplorons également que l'ensemble du conseil communal n'ait pas accepté de reporter ces points, comme nous l'avons demandé en séance ».*

17. Travaux renforçant la gestion des risques d'inondation (Appel à projet PGRI 2022-2027) – Approbation des conditions et du mode de passation.

Ce point est approuvé par 10 oui et 2 abstentions (Mmes Nemery et De Wachter). Justification de l'abstention : idem point 16.

18. Construction d'une crèche à Noirefontaine – Approbation du cahier des charges modifié

Ce point est approuvé par 10 oui et 2 abstentions (Mmes Nemery et De Wachter). Justification de l'abstention : idem points 16 et 17.

19/ PIC-PIMACI 2022-2024 - Réfection du chemin du Gué, de la rue de la Germonne, de la Voie des champs, de la Voie du Terme et de la rue du Saty à Dohan – Approbation des conditions et du mode de passation.

Ce point est approuvé par 10 oui et 2 abstentions (Mmes Nemery et De Wachter). Justification de l'abstention : idem points 16, 17 et 18.

Aliénations

20/ U.V. 57.506.11- F. Transactions immobilières - : Achat par la Ville d'une parcelle sise 9ème DIV/Bouillon Son B n° 97 B de 66 ares à Madame BELLEVAUX Nicole – Décision de principe

M. le Conseiller Rochet sort de séance.

Ce point est approuvé à l'unanimité (11 oui).

La décision étant prise et la discussion close, M. le Conseiller Rochet rentre à nouveau en séance.

URGENCES

U1 : CHASSES – Approbation du cahier des charges pour la location du droit de chasse en forêt communale – lots 12 et 17

L'urgence est approuvée à l'unanimité (12 oui), le point étant pour sa part approuvé par 10 oui et 1 abstention (M. Rochet), qui justifie celle-ci par « *une indemnité trop excessive réclamée au locataire en cas de résiliation anticipée du bail par celui-ci et, d'autre part, une absence de clarté au niveau des notions de sécurité* ».

U2 : CAMPING Halliru – Approbation du PV de constatation de la réalisation des conditions suspensives

L'urgence est approuvée à l'unanimité (12 oui), tout comme le point (12 oui).

Divers

M. Rochet propose une coordination avec M. Denis pour les dates des prochains Conseils, celui-ci étant retenu à Sofilux. M. Adam informe que cette problématique ne se pose qu'au moment des AG (juin et décembre).

M. Rochet demande si les Conseillers communaux peuvent être associés au passage du Conseil en version « informatique » (iAdélib). M. Noizet signale qu'il s'agit actuellement d'une phase de tests (d'où le retard de publication sur le site).

M. Rochet souhaiterait connaître les prochaines étapes concernant la future Zone économique de Menuchenet. M. Adam informe qu'après la déqualification de l'espace concerné au plan de secteur, il y aura requalification de celui-ci. Le Gouvernement wallon attend les remontées puis se déclarera définitivement sur le projet, sachant qu'Idelux travaille déjà sur ce projet.

Mme de Wachter revient sur un point abordé dans les divers lors du précédent Conseil et souhaiterait savoir pourquoi les parterres de fleurs sont arrosés lorsqu'il pleut. M. Houthoofdt indique qu'il s'agit d'une question d'engrais. Mme De Wachter s'enquière des horaires. M. Houthoofdt répond qu'il se renseignera et rappellera au Service des travaux d'éviter des heures supplémentaires inutiles. Mme de Wachter signale que les ouvriers ne sont pas couverts par les assurances en-dehors des plages horaires prévues (cf. règlement de travail), sauf dérogation du Collège (délibération). M. Adam s'étonne que le Service concerné n'ait jamais informé le Collège de cette nécessité.

Il est 22h10.

Monsieur le Président lève la séance.

Le Directeur général f.f.,
S. PIRLOT

Le Bourgmestre,
P. ADAM